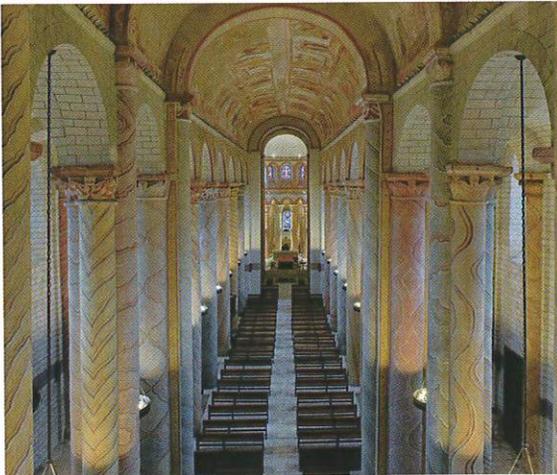


1983
2023

Église Abbatiale de Saint-Savin 40 ans déjà de renommée mondiale!

Nous sommes fiers de fêter cette année 2023, le 40^e anniversaire de l'inscription de notre Abbatiale et de ses peintures murales, au patrimoine mondial de l'UNESCO.



les mutilations qu'elle a subies au début du XIX^e. Elle est un spécimen de l'architecture poitevine, représentant un développement majeur dans les domaines architectural et artistique.»

C'est en effet le 9 décembre 1983, que cette inscription est intervenue, et a consacré à cet édifice "la valeur universelle exceptionnelle" afin qu'il soit protégé au bénéfice de l'humanité.

Notons que furent simultanément classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, la place Stanislas à Nancy et les caps de Girolata et de Porto ainsi que la réserve naturelle de Scandola en Corse.

Dans le dossier de candidature de Saint-Savin, signé le 25 décembre 1982 par Monsieur Jean Rozat, chef de la délégation française au Comité du Patrimoine Mondial, on remarque la mention suivante : « Cette église est un chef-d'œuvre, une réalisation unique remarquée déjà en 1836 par Ludovic Vitet, puis en 1840 par Prosper Mérimée. Unique car elle possède la plus grande superficie de peintures murales du XII^e, environ 420m² malgré

Il a fallu bien des investissements, tant humains que financiers, avant d'en arriver à cette consécration qui lui vaut aujourd'hui cette renommée mondiale. De nombreux hommes et femmes, fervents défenseurs de l'art et de la culture, ayant succombé au charme et à la beauté du site, ont contribué d'une manière ou d'une autre, à la restauration pour la sauvegarde de ce bel édifice et de ses peintures romanes exceptionnelles.

Parmi eux, figurent les personnalités telles notamment Prosper Mérimée, qui dès 1835, alors Inspecteur des Monuments Historiques, a sauvé les peintures murales menacées de destruction, ou encore André Malraux, en sa qualité de ministre des Affaires Culturelles, qui a obtenu en 1969 le budget nécessaire pour

ÉDITO

En ce début d'année 2023, nous sommes toujours dans l'incertitude qui guide nos choix avec un coût de l'énergie qui flambe et une inflation sur les produits de consommation et les matériaux que nous ne maîtrisons pas.

La vie communale est donc fortement impactée par le contexte particulier dans lequel nous évoluons jour après jour. La commune, avec l'ensemble des élus et de son personnel s'adapte et je voudrais leur adresser un grand merci à toutes et tous.

A nous de nous organiser pour rendre acceptable cette période qui nous contraint à des mesures restrictives et nous demande de nous adapter à l'évolution sociétale indispensable pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Nous avons réalisé les travaux d'accessibilité aux commerces et lieux publics autour de la place pour répondre à la réglementation (initiés en 2016) et rendre service à notre population et visiteurs. Ce programme d'aménagement du centre-bourg est également une première réponse au plan de gestion obligatoire pour l'UNESCO et à notre obligation de développer l'attractivité du site.

Nous avons à suivre l'évolution de deux projets complexes, la rénovation énergétique des bâtiments du pôle éducatif (en priorité la maternelle) et l'étude des désordres de structure du vieux pont classé, commun à nos deux communes avec Saint-Germain. Notre budget 2023 anticipe ces actions.

Le contexte est difficile, la charge est lourde et complexe, mais la volonté de poursuivre le développement de l'attractivité de notre commune est intacte. Nous devons être attentifs au développement et au maintien de nos commerces en centre-bourg. Nous travaillons à l'amélioration de l'habitat et au maintien de notre pôle santé commun. Les jeunes ne sont pas oubliés et nous soutenons les actions qui leur sont destinées.

Cette année, nous fêtons avec l'EPCC, le 40^e anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de notre Abbaye. Réjouissons-nous ensemble en participant nombreux aux diverses manifestations qui célébreront cet événement. L'agenda d'été, de toutes les manifestations, commun à nos cinq communes avec l'EPCC sera encore cette année la référence pour le choix de vos loisirs cet été.

Votre maire, Hugues Maillet

Église Abbatiale de Saint-Savin - 40 ans déjà de renommée mondiale!

la sauvegarde des fresques de l'Eglise qu'il avait surnommée "La Sixtine romane", ou encore, plus près de nous, Fernand Chaussebourg, conseiller général du canton de Saint-Savin, et assistant parlementaire à l'Assemblée Nationale, qui, sans nul doute, a participé largement à la sauvegarde de ce patrimoine local.

Puis, il faut citer aussi les municipalités successives de notre Commune qui ont parallèlement œuvré tant pour l'obtention de cette consécration mondiale, que par la suite, pour l'attribution des crédits indispensables à la restauration de l'ensemble abbatial et de ses peintures. Nous pouvons leur exprimer notre reconnaissance et notre admiration.

En 1989, fût créé le Centre International d'Art Mural (CIAM) à l'initiative des communes de Saint-Savin et de Saint-



Germain, de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Vienne. Le CIAM a eu pour mission de mettre en valeur l'Abbaye et revitaliser l'agglomération saint-savinoise par un projet culturel; ce qu'il a brillamment réussi en faisant rayonner notre Abbaye au-delà de ses murs.

C'est aujourd'hui, un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) associant la Commune de Saint-Savin,



la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), le Département de la Vienne, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat, qui est chargé de la valorisation culturelle et économique de ce site depuis le 1^{er} juillet 2006.

Restons mobilisés pour que l'Abbaye de Saint-Savin respandisse encore pendant de nombreuses années.

(source : Bulletin n° 24 du Club de Recherche Historique du Centre Cantonal Culturel de Saint-Savin)

Budget Primitif 2023 (en euros)

Fonctionnement Dépenses

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Charges à caractère général | 646 937,10 € | 34,4% |
| Charges de personnel | 524 650,00 € | 27,9% |
| Autres charges de gestion courante | 163 950,00 € | 8,8% |
| Intérêts des emprunts et dettes | 59 140,00 € | 3,1% |
| Opération d'ordre entre sections | 680,00 € | 0,0% |
| Virement à la section investissement | 484 801,85 € | 25,8% |
| TOTAL Dépenses | 1 880 158,95 € | 100,0% |

Fonctionnement Recettes

| | | |
|--|-----------------------|---------------|
| Produits des services domaines et ventes | 96 200,00 € | 5,1% |
| Impôts et taxes | 698 576,00 € | 37,1% |
| Dotations et participations | 264 361,00 € | 14,1% |
| Produits de gestion courante | 92 000,00 € | 4,9% |
| Excédent reporté | 729 021,95 € | 38,8% |
| TOTAL Recettes | 1 880 158,95 € | 100,0% |

L'excédent de fonctionnement alimente le budget investissement en prévision travaux école maternelle en 2024 (1 000 000€)

Investissement Dépenses

| | | |
|---|---------------------|---------------|
| Remboursement d'emprunts | 111 150,00 € | 11,3% |
| Mini-square Jean-Marie ROUSSE | 2 169,04 € | 0,2% |
| Dotation numérique pôle éducatif | 8 200,00 € | 0,8% |
| Aménagement Centre Bourg | 350 000,00 € | 35,5% |
| Matériel de bureau et informatique | 5 000,00 € | 0,5% |
| Renouvellement Photocopieur mairie | 4 000,00 € | 0,4% |
| Achat Mobilier et Matériel divers | 41 000,00 € | 4,2% |
| Rénovation énergétique école maternelle | 450 000,00 € | 45,6% |
| Réorganisation bibliothèque | 15 000,00 € | 1,5% |
| TOTAL Dépenses | 986 519,04 € | 100,0% |

Investissement Recettes

| | | |
|---|---------------------|---------------|
| Excédent reporté | 346 289,19 € | 35,1% |
| Virement de la section de fonctionnement | 504 801,85 € | 51,2% |
| FCTVA | 19 623,00 € | 2,0% |
| Subvention équipement numérique scolaire | 5 672,00 € | 0,6% |
| Amortissement réseau électrique | 680,00 € | 0,1% |
| Subvention d'Etat DETR travaux centre bourg | 87 553,00 € | 8,9% |
| Subvention département ACTIV 3 | 21 900,00 € | 2,2% |
| TOTAL Recettes | 986 519,04 € | 100,0% |

Cette année 2023, changement de référence comptable, passage de la M14 à la M57. Le coût de l'énergie impacte notre budget de fonctionnement ainsi que l'inflation, pour l'alimentation en particulier. L'excédent de fonctionnement en 2022 était de 241 182,64€. Budget Global de la Commune en 2023 : 2 866 677,99€.

Entourage du parking du cimetière route de Nalliers

Travaux réalisés par l'équipe technique avec les matériaux de récupération de la main courante du stade de football. Ainsi nous protégeons le revêtement fragile en évitant le stationnement et les manœuvres de poids lourds qui dégradaient cet espace public.

Aménagement du centre-bourg

En janvier 2022, le conseil municipal s'engageait pour le projet d'aménagement et la mise en accessibilité des commerces de la place de la Libération, retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ce projet est aussi une réponse au plan de gestion de l'EPCC pour le renouvellement de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de l'Abbaye et l'aboutissement de l'étude d'orientation d'aménagement du centre-bourg qui a été réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Département en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Inspecteur des Sites et le paysagiste de la Direction Départementale des Territoires. Cette première phase de travaux comprend la rénovation du réseau des eaux usées (compétence Eaux de Vienne-Siveer) et la récupération des eaux pluviales (compétence communale). Le SIMER a réalisé la mise en accessibilité des commerces et des trottoirs ainsi que la voirie tout autour de la place sur les trois côtés habités.

Aménagement carrefour en bas de l'avenue du Général de Gaulle et la route de Nalliers

Suite à l'expérimentation d'un aménagement mis en place avec le Département, service voirie, nous avons fait réaliser ces travaux par le SIMER. Le constat et les commentaires de la population confirment le bien fondé de cette réalisation qui permet de réduire la vitesse.

Rénovation énergétique du patrimoine public avec le Syndicat ENERGIES VIENNE.

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) issu du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit "décret tertiaire", impose une réduction des consommations énergétiques progressives pour les bâtiments tertiaires dont la

surface est supérieure ou égale à 1000 m² (pôle éducatif 1500m²). Il ressort de l'étude de faisabilité sur l'ensemble du pôle éducatif que l'école maternelle est très énergivore et sera donc prioritaire.

La commune seule ne pourra assurer cette obligation, nous aurons besoin d'aides de l'Etat et des collectivités pour répondre à ce décret qui impose aux communes d'intervenir. Nous travaillons avec le syndicat Energies Vienne qui subventionne (jusqu'à 150 000€) et peut faire une avance remboursable allant jusqu'à 450 000€ pour l'aide à la réalisation de ce projet.

Nous anticipons le budget car il s'agit de devenir d'une école de la République.

Le vieux Pont

Au vu des problèmes structurels et du mauvais état sanitaire du pont, souligné par la reconnaissance effectuée dans le cadre du Programme National des Ponts par le CEREMA, il est nécessaire que nous sollicitons (les 2 communes) une étude de diagnostic pour préciser l'origine des désordres et établir un programme de travaux et un chiffrage correspondant à l'intervention d'un architecte du patrimoine habilité pour monument classé. Un comité de pilotage avec représentants des 2 communes supervisera ce projet. La co-maîtrise d'ouvrage sera gérée par les deux communes : Saint-Germain pour la partie administrative et Saint-Savin pour le suivi des travaux.

Promenade du Rochengoût

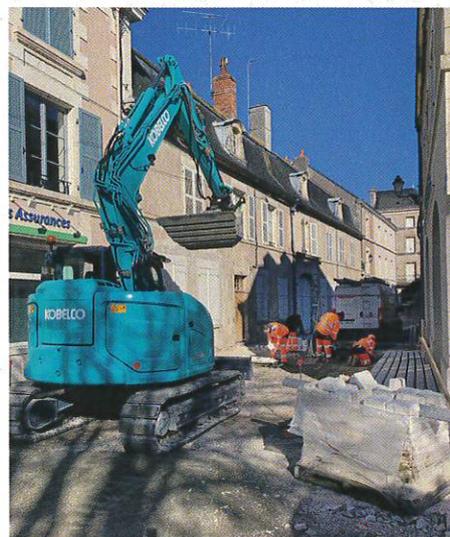
Hervé des services techniques a remonté le mur écroulé le long de la Promenade du Rochengoût

Promenade Léon Edoux

Jacques Briaud a posé des barrières de sécurité qu'il a réalisées lui-même, majoritairement avec des matériaux de récupération. Nous tenons à le remercier pour son dévouement.

Berges de la Gartempe

Afin de dégager la vue sur l'Abbaye, des travaux de nettoyage ont été réalisés côté Saint-Germain par les services techniques des deux communes.



Enfance - Jeunesse - Education

Le numérique au PÔLE ÉDUCATIF

Le 6 mars 2023, Madame Bénédicte Robert, Rectrice de l'Académie, accompagnée de Pascal Lecamp, Député du Sud Vienne, Laure Tury, Inspectrice, s'est rendue au pôle éducatif afin de remettre de nouveaux équipements dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE).



Notre Pôle Educatif Territorial « Val de Gartempe Léon Edoux », fait partie des 9 collèges et 32 écoles du Département, pilotes pour développer les usages pédagogiques du numérique.

Des outils qui permettent de renforcer les compétences des élèves, tant dans le domaine des mathématiques, que dans le domaine de l'expression.

Les élèves de CM1 ont fait une démonstration de calcul mental de manière ludique

aux personnes présentes. Le Directeur du pôle, Daniel Munier a expliqué que ses élèves participent depuis plusieurs années à un concours académique et national.

Ces outils contribuent aux divers apprentissages, mais ne sont qu'une partie des moyens utilisés.

Progressivement, depuis plusieurs années, avec les dotations de l'Etat, et les finances communales, chaque classe s'est vue dotée de tableau numérique et vidéo projecteur interactif.



Notre pôle éducatif en milieu rural bénéficie des mêmes outils que les écoles de villes plus importantes. Il reste très attractif. (128 enfants répartis sur 6 classes.).

Nous remercions l'équipe pédagogique pour son investissement auprès de nos enfants. !

L'année scolaire se termine

Inscriptions scolaires « Pôle Educatif de Territoire du Val de Gartempe », de Saint-Savin/Saint-Germain.

Le pôle scolaire conservera ses 6 classes. Les dossiers d'inscription pour les enfants entrant en petite section de maternelle, ainsi que pour les enfants des familles arrivant sur notre territoire, sont disponibles à partir du 15 mai 2023 en mairies de Saint-Savin et Saint-Germain. Ils seront à déposer complets avant le 15 juin à la mairie de Saint-Germain.

Inscriptions ou réinscriptions aux services périscolaires.

Afin de prévoir leur organisation et leur encadrement par les agents communaux et les différents intervenants, les formulaires d'inscriptions ou réinscriptions aux services cantine/garderie et activités périscolaires seront remis en juin aux familles par l'intermédiaire de leurs enfants déjà scolarisés. Ils devront être obligatoirement rendus avant le 25 juin 2023. Merci de faire le nécessaire.

Collège Prosper Mérimée

Belle rencontre pour les collégiens de la classe de 5^e Vinci du Collège Prosper Mérimée, les élèves de CE2/CM2 du pôle éducatif de St-Savin/St-Germain et la classe de CE2/CM1/CM2 de la Puye.

A partir de mises en situations corporelles, dansées et théâtrales, les élèves et deux artistes ont exploré les thèmes de l'identité, de la singularité et de la différence, la pluralité des langages et les jeux et formes de communication. Les élèves ont eu le privilège, en mars dernier, de créer de toutes pièces un spectacle. Encadrés par les professeurs d'anglais, d'EPS du collège et les professeurs des écoles, ils ont proposé aux spectateurs venus en nombre, un spectacle d'une trentaine de minutes, mis en scène et chorégraphié par **Valentine Chambet et Victorine Lucas**, le vendredi 07 avril 2023. Cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien de Mme PERRACHE, principale du collège et de son équipe.

Ce projet, offrant un moment de spectacle vivant, a été porté par des partenaires tels que le Conseil Départemental de la Vienne, la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Syndicat de collège*, la MJC, les communes de Saint-Savin, Saint-Germain et la Puye.

Le Syndicat de collège* a voté une subvention de 5000 euros pour les projets culturels des collégiens et 1000 euros pour le CDI. (* Saint-Savin, Saint-Germain, Nalliers, Villemort, La Bussière, Béthines, Haims, Antigny, St-Pierre de Maillé).

Les différentes aides aux vacances de vos enfants

► La Communauté de Communes Vienne et Gartempe

La CCVG favorise l'accès des enfants résidant sur son territoire aux camps d'été : un « bon vacances » à présenter au CPA au moment de l'inscription. La réduction est valable pour un séjour d'une semaine maximum par enfant facturé.

Pour en savoir plus :

Service enfance/jeunesse de la CCVG : Christelle Rabussier - 05.49.91.07.53 - christelle.rabussier@ccvg86.fr

► CPA Lathus pour le programme des camps et les inscriptions : www.cpa-lathus-asso.fr

Pour demander votre bon vacances, remplissez le formulaire en ligne : <https://www.vienneetgartempe.fr/eforms/recevez-votre-bon-vacances/54/>

► La commune de Saint-Savin participe aussi à ce dispositif en prenant également en charge une partie des bons vacances.

► Le département : <https://www.lavienne86.fr/au-quotidien/education-jeunesse/dispositif-de-clic-bon-plan-jeune/les-aides/tous-en-vacances>.

L'aide s'adresse aux familles dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur ou égal à 450€, au 1^{er} janvier de l'année en cours. L'aide participe aux frais d'inscription, pendant l'été, à un centre de vacances avec hébergement, un camp, un centre de loisirs sans hébergement ou un mini-camp. Elle concerne également des séjours hors de la Vienne, s'ils sont organisés par des centres du département. La demande doit être complétée par la famille et l'organisme de vacances, tous les deux domiciliés dans la Vienne. L'organisme de vacances instruit la demande au moment de l'inscription et assure le suivi des formalités administratives auprès du Département.

Le montant maximum de l'aide aux vacances par enfant est fixé à :

60€ pour un séjour en centre de loisirs avec hébergement, d'une durée de 5 jours consécutifs et plus,

27€ pour un séjour en centre de loisirs sans hébergement, d'une durée de 4 jours consécutifs et plus.

Si le reste à charge, payé par la famille auprès du Centre de Loisirs est inférieur aux montants des forfaits mis en place, alors l'aide sollicitée auprès du Département sera inférieure aux forfaits de 27€ ou 60€. L'aide vient en déduction du coût du séjour payé par les familles au moment de l'inscription de leur enfant en Centre de Loisirs. Une seule aide par enfant âgé de 3 à moins de 17 ans, quel que soit le nombre de séjours auxquels il a participé. L'aide attribuée à la famille est valable pour un séjour effectué durant l'année en cours.

Bon vacances CAF : voir site Internet de la CAF.

L'année 2023 a très bien démarré, puisque la MJC VAM a été agréée Centre Social par la CAF !

Désormais, les trois grandes dimensions portées par la MJC VAM en coopération avec les communes et acteurs locaux, en qualité de centre social, sont :

- de proposer aux habitants des services et des actions adaptées aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales,
- d'accompagner les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et besoins,
- de renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire, en favorisant les réponses innovantes.

Ce début d'année a également été marqué par un changement de présidence. Suite au départ de Claire TAILLANDIER, présidente de la MJC VAM depuis 2021, il a été voté, lors du Conseil d'Administration de mars, la nomination de Cynthia JOUBERT.

Grâce à nos collègues du pôle mobilité de la MJC Claude Nougaro de Montmorillon et au soutien de la commune de St Savin, la MJC VAM est antenne Mobi'Scoot et Mobi'Velec depuis le 23 février.

L'accès à la mobilité pour tous étant un enjeu majeur pour l'insertion et l'emploi, et les déplacements en milieux ruraux devenant de

plus en plus compliqués et durs à assumer, des scooters thermiques et des vélos électriques sont à disposition pour réduire les problématiques de mobilité professionnelle.

Ainsi, pour toute demande de location, nous vous invitons à contacter Jérôme JUIN, référent mobilité à la MJC Claude Nougaro, qui vous proposera un rendez-vous à la MJC VAM.

L'équipe s'est également agrandie ! En effet, nous avons tout récemment accueilli notre nouveau collègue Simon GAUTHIER ! Celui-ci est en charge de l'accompagnement des familles.

Nous sommes ravis de son arrivée et lui souhaitons la bienvenue !

Depuis ce début d'année, la préparation de l'Intervillages, prévu le 17 juin à Nalliers, s'intensifie.

Plusieurs réunions, où les associations, les élus, les habitants des communes partenaires étaient conviés, ont été conduites par Chachou. Deux nouvelles sont prévues prochainement. Il n'est pas trop tard pour manifester votre intérêt à venir nous donner un coup de mains le jour J !

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu jeudi 22 juin à 18h30. Plusieurs réunions d'échanges et d'informations sont proposées

pour les personnes qui souhaiteraient intégrer notre association, en tant que bénévoles et/ ou membres de notre Conseil d'Administration.

Prochaines dates à retenir

- 17 juin à partir de 14 h : Intervillages à Nalliers, suivi d'un repas (inscription obligatoire pour participer à l'Intervillages et également pour le repas du soir) et d'un bal traditionnel le soir. Un Food Truck sera également sur place toute la journée.
- 22 juin à 18h30 : AG de la MJC VAM
- 2 juillet : fête des ateliers à la salle des fêtes Abel Demay à St Germain,
- 8 août à 20h30 : spectacle devant l'Abbaye « Le Médecin Malgré Lui », troupe Prélude en Berry

Pour nous joindre...

Gatien, référent enfance (3-11 ans) 07 83 32 11 41 ou enfance@mjcvam.fr.

Chachou, référente jeunesse (11-25 ans) 06 25 43 26 17 ou jeunesse@mjcvam.fr.

Dolorès, chargée d'accueil 09 51 95 27 09 ou accueil@mjcvam.fr

Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur notre site Internet ou notre page Facebook MJC VAM – La Vigne Aux Moines – 86.



Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne, un Service pour les Jeunes

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous vous posez des questions sur votre : orientation, formation, emploi, mobilité, logement, santé, vacances et bénévolat, la Mission Locale vous apporte son aide.

Contact : Antenne Mission Locale de Montmorillon : Maison des Services, 6 rue Daniel Cormier – 05 49 91 56 83

Aide à la mobilité professionnelle

Depuis 1997, le service d'aide à la mobilité de la MJC Claude Nougaro de Montmorillon "MOBI'SCOOT et MOBI'VELEC" favorise l'accès à l'emploi et à la formation sur le territoire Nord Vienne et Gartempe.

Ce service de mise à disposition de scooters (thermiques/électriques) et de vélos électriques, s'adresse aux personnes (quel que soit l'âge) en situation de mobilité professionnelle, dans les situations suivantes : stagiaires, apprentis (es), alternants, volontaires en service civique, salariés (es) (CDI, CDII, CDD, job d'été, intérim.)

Le jeudi 23 mars 2023, en partenariat avec la MJC Vigne aux Moines, Berthonneau Motoculture et les CCAS des communes de Saint-Germain et Saint-Savin, la MSA, la CRESS et l'Etat, une antenne a été créée afin de permettre une réponse de proximité aux demandes de mobi-

lité professionnelle sur ce secteur.

L'inauguration de l'antenne a eu lieu en présence du Sous-Préfet, d'élus du Département, de Saint-Savin et Saint Germain, des directeurs des MJC Claude Nougaro et de la "Vigne aux Moines", d'un représentant de la MSA.

Un premier scooter est déjà loué.



Cadre de Vie

Label Villes et Villages Fleuris

Le Jury départemental des "Villes et Villages Fleuris" a attribué à notre Commune le 4^e prix départemental pour 2022.

Nous avons renouvelé notre inscription pour concourir à nouveau cette année, et le passage du jury aura lieu en juin prochain.

Nous profitons de cette annonce, pour vous encourager vous, habitants de Saint-Savin, à contribuer au fleurissement des extérieurs de vos habitations donnant sur la rue, et à l'entretien des abords de vos bâtiments qui bordent ces rues.

Il faut savoir que les visiteurs de passage retiennent d'abord l'aspect visuel de notre vil-

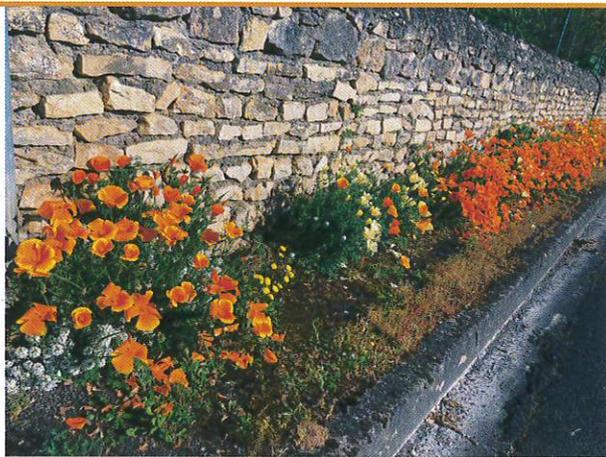
lage, avec sa propreté, ses espaces fleuris, l'accueil de ses habitants...

Votre complicité nous est donc indispensable pour maintenir notre village attrayant, et nos efforts collectifs se traduiront par des échos de satisfaction venant de toute part. Vous ne pourrez que vous réjouir d'avoir participé à cette action, tout en continuant à la soutenir.

Nota : A propos des graines de pieds de murs distribuées en septembre 2021, nous n'avons eu aucun retour.

Satisfaction ou pas ? Vos témoignages nous intéressent.

(Voir en page intérieure les dates pour la distribution des plants de fleurs)



Points d'Apports Collectifs

Les Points d'Apports Collectifs (PACs) pour le dépôt des ordures ménagères et des déchets recyclables sont enfin actifs : l'un situé rue des Tuileries, l'autre situé place de la République.

Les bornes pour les ordures ménagères sont accessibles par le biais de votre pass déchets; si vous n'en avez pas, prenez contact avec le SIMER afin qu'il vous en transmette un.

Les bornes pour les déchets recyclables (anciens sacs jaunes) sont en libre accès. Vous ne devez jeter dans celles-ci que les recyclables que vous mettiez auparavant dans les sacs jaunes (papiers, emballages plastique et polystyrène, emballages

métalliques, cartonnettes et briques alimentaires).

Ces PACs ont été mis en place en raison de la difficulté pour le camion benne à passer dans certaines rues. Ils sont dédiés aux particuliers et à certains professionnels habitant les rues suivantes : place de la Libération, rue Saint-Louis,

rue des Halles, rue du Château, rue des Bans, rue de la Motte, rue René Brégeard, Grand'rue, rue Léon Caillon, rue des 4 Vents, rue Claire, place de la République, rue Hartley Wintney, impasse de la Gasotte, rue des Tanneries, rue des Jardins.



Social

Association ADMR de Saint-Savin



Depuis le 6 janvier dernier, l'Association ADMR de Saint-Savin a

transféré ses bureaux, au 13, rue Saint Louis à Saint-Savin, et se trouve ainsi plus visible du public.

Sonia, assistante de gestion médico-sociale, vous y accueille les mardis et vendredis de 8h45 à 11h45, et les jeudis de 14h à 16h.

Tél. : 05.49.84.57.06. – Mail : info. assosaintsavin.fede86@admr.org



**Confédération
Syndicale
des Familles**

**vos droits,
les connaissez-vous tous ?
les percevez-vous ?**

L'âge, la solitude, l'exclusion du numérique, le handicap, la détention, ou être étranger ne doivent pas être un frein à l'obtention de vos droits.

N'hésitez pas à contacter la Confédération Syndicale des Familles qui peut vous écouter, vous informer, vous aider.

Confédération Syndicale des Familles
60, rue de Slovénie 86000 POITIERS

Tél. : 05.49.41.09.75.

Email : udcsf.86@orange.fr

Violences Conjugales ou Intrafamiliales

Le Département de la Vienne est malheureusement fortement concerné par ce phénomène national. La violence intrafamiliale est un délit qui préoccupe particulièrement les autochtones. Le nombre d'interventions reste stable, celui des victimes avérées explose : elles ont été 1.727 en 2022, soit 59 % de plus qu'en 2019. Les chiffres de la Vienne en la matière s'avèrent très supérieurs à ceux de la France.

Numéros utiles et plateformes en ligne :

- *17 Police-Gendarmerie / TCHAT Police Gendarmerie
- *3919 Appel gratuit et anonyme (9h-22h et WE 9h-18h)
- *116006 Appel gratuit et anonyme (9h-19h)
- *112 Numéro APPEL URGENCE en Europe
- *115 Urgence hébergement
- *114 Personnes sourdes, malentendantes, muettes.

La violence conjugale et familiale a des impacts non négligeables sur tous les membres de la famille, que ce soit pour la victime ou pour les proches qui en sont témoins, bien souvent les enfants.

Une violence conjugale peut être : physique (coups, blessures...), psychologique (humiliation, harcèlement...), sexuelle (rapports sexuels non consentis...), économique/administrative (confiscation, papiers d'identité...).

<https://www.france-victimes.fr>

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

<https://parcours-victimes.fr>

<https://memo-de-vie.org>

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

service-public.fr pour répondre à toutes vos questions.

Résidence Les Rives de la Gartempe

Le mercredi 25 janvier dernier, les résidents ont dégusté la galette des rois offerte par la Municipalité, en présence de Hugues Maillet, maire, Martine Plumereau, première adjointe, et Marylène Nibaudeau, 2^e adjointe. Cette dégustation a été accompagnée d'un verre de cidre qui a été apprécié de tous.

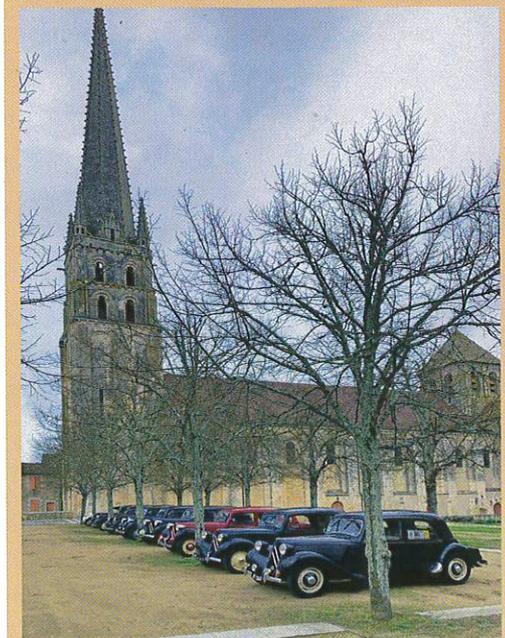
L'occasion nous est donnée pour vous signaler que des appartements de type T1bis et T2 sont actuellement disponibles à la location dans la Résidence. Rappelons que cette Résidence non médicalisée, située en plein cœur du centre-bourg, est destinée aux personnes âgées autonomes, qui peuvent



bénéficier de la proximité des commerces et des prestataires de services.

Pour tous renseignements et visites, s'adresser au secrétariat de la mairie : 05.49.48.00.46.

En images...



Economie



Bienvenue à PEPIN Frédéric qui a ouvert un magasin d'optique au 12 place de la Libération à Saint-Savin, depuis le 2 mai dernier.

Tél. : 06.65.76.62.93. (ligne fixe à venir). Possibilité de déplacement à domicile sur rendez-vous.

Bienvenue à Felicity Parker pour l'ouverture de son magasin de bijoux faits à la main au numéro 46 de la place de la Libération.



EPCC

En 2023, je suis fier(e) de mon patrimoine mondial !

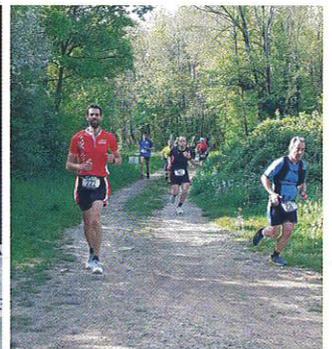
L'Abbaye de Saint-Savin est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 40 ans. Mais savez-vous pourquoi ?

C'est grâce à la Valeur Universelle Exceptionnelle de ses peintures ! Elles représentent le plus vaste ensemble de peintures murales romanes en Europe, ce qui en fait un témoignage unique au monde du Moyen Âge.

L'Abbatiale de Saint-Savin fait partie de la prestigieuse liste des sites inscrits au patrimoine mondial aux côtés du château de Versailles, des pyramides de Gizeh ou la grande muraille de Chine !

Habités ou visiteurs de passage dans le Sud-Vienne, ce sont près de 60 000 visiteurs qui découvrent tous les ans l'Abbaye de Saint-Savin ; ce qui en fait un des cinq lieux les plus visités par les touristes dans le département en 2022 (source : Observatoire du Tourisme de la Vienne, données mars 2023).

L'an passé, vous avez été plus de 400 Saint-Savinois(e)s à participer aux événements de l'Abbaye de Saint-Savin : MERCI !



Pour fêter cet anniversaire Unesco, un weekend de festivités a été organisé du 29 avril au 1^{er} mai avec un concert de chants sacrés gratuit dans le réfectoire des moines (80 participants). La première **Course Nature** de l'Abbaye a eu lieu le lendemain où 282 coureurs amateurs et professionnels se sont élancés dans la campagne environnante depuis le parvis de l'Abbaye. Cette manifestation a été co-organisée avec la municipalité et l'association NCAT 86. Trois parcours ont été proposés au départ de l'Abbaye et permettaient une découverte originale de la campagne par les chemins creux et forêts. Des circuits pour les enfants étaient aussi prévus dans la zone du Rochengoût, avec de nombreux lots pour chaque participant (38 enfants participants). Au total se sont près de 30 partenaires privés et publics qui ont soutenu l'opération. Deux concerts gratuits ont été mis en place ce jour-là à 11h (**Gestions des Restes**, rock) et à 21h (**Jenli Sisters**, celtique), suivis d'une mise en lumière des façades extérieures du monument. Près de 400 personnes ont assisté à ces deux moments musicaux. Trois jours de fête qui annoncent de belles manifesta-

tions à venir dans le cadre des 40 ans de l'inscription de l'Abbaye au patrimoine mondial de l'Unesco !

Félix-Léon Édoux et sa femme Amélie vous attendent pour des visites déjantées de l'Abbaye durant les vacances et les week-ends prolongés de mai (1^{er} mai, Pentecôte, Ascension). De nombreux ateliers scientifiques pour les jeunes publics sont aussi mis en place tous les mercredis de l'année à 15h et durant les vacances : sciences, nature, actualité, chimie, astronomie... Tout un beau programme pour découvrir ce lieu millénaire autrement !

Visites théâtralisées : les 18, 20, 21, 27, 28 et 29 mai à 15 h.

Ateliers jeunes publics : tous les mercredis de l'année à 15 h et durant le weekend prolongé de l'Ascension (programme détaillé- voir notre site internet) – 5 €/ personne.

Côté exposition, l'Abbaye accueille actuellement un travail artistique sur le terme "sacré", projet de réflexions sur la définition de cette expression dans nos sociétés contemporaines. Une autre ex-

position est programmée de juin à septembre, en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire Vienne & Gartempe, sur la Guerre de 100 ans à Saint-Savin et en Poitou. À ce titre, l'Abbaye coédite avec les éditions Mémoring le dernier ouvrage de Marie Fauré Édouard de Woodstock, un prince d'Aquitaine dans la Guerre de 100 ans ; livre qui sera présenté au public le 23 juin prochain à l'Abbaye lors du Café Historique sur la vie de ce personnage sulfureux.

Expositions à découvrir dans l'ancien réfectoire des moines sous réserve d'un droit d'entrée payant à l'Abbaye.

Café Historique "Édouard de Woodstock un prince d'Aquitaine dans la Guerre de 100 ans", le 23 juin à partir de 18h (visite guidée de l'église puis conférence à partir de 18h30)- conférence gratuite, inscription conseillée.

"Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe"

L'Association, présidée par Annie Brugier-Thoreau et dont le siège est à Saint-Savin, a déjà bouclé la programmation de la 10^e édition de son festival de musique classique qui se tiendra du 17 au 26 juillet 2023 sur un thème prometteur : Energies

Après son premier et sympathique dîner-concert sur le thème « Frank Sinatra » donné le 31 mars dans la salle Abel Demay à Saint-Germain, l'Association présentera prochainement l'ensemble de son programme de l'été 2023, lors d'un concert donné par nos Directeurs Artistiques, Anna et Philippe Argenty.

Six concerts professionnels animeront le festival de l'été, répartis sur différents sites de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dont 3 à Saint-Savin, auxquels viendront s'ajouter 5 concerts jeunes talents dont 3 seront produits au logis de l'Abbaye, restaurant Le Cérusus.

Le détail de toute la programmation de ce festival, ainsi que les modalités d'adhésions et de réservations, sont disponibles sur notre site www.festivalmpv.fr.



Concerts professionnels donnés à Saint-Savin à 20h30

Lundi 17 juillet - Saint-Savin - Trio Polonais : Récital musiques du monde

Mardi 18 juillet - Saint-Savin - Récital de guitare d'Antonio Fruscella

Jeudi 20 juillet - Saint-Savin - Moglia & Sukienik - Duo hautbois et piano

Les 3 concerts "jeunes interprètes" seront donnés à Saint-Savin

les 19, 21 et 26 juillet à 18h00.

Les adhésions, mécénats et autres soutiens à l'association restent défiscalisables et permettent de bénéficier de tarifs réduits, voire

de la gratuité, à l'entrée des concerts. Des documents papiers reprenant l'ensemble de ces informations seront prochainement diffusés.

La bibliothèque municipale de Saint-Savin, un espace remis à neuf..., rouvrira en octobre prochain !



Afin de vous offrir un accueil de qualité, dans un espace de détente et de convivialité, la commune investit et le groupe de bénévoles travaille actuellement en étroite relation avec la BDV (Bibliothèque du Département de la Vienne), afin de restructurer l'espace et de mettre à votre disposition de nombreux ouvrages neufs.

(En fin d'année dernière, un vide-bibliothèque avait été organisé par les bénévoles, ouvert au public, afin de liquider les vieux ouvrages.)

Si vous souhaitez rejoindre le groupe de bénévoles de la bibliothèque de Saint-Savin, contactez -nous à contact@saint-savin.fr ou au 05 49 48 00 46

Sport, Loisirs et Vie Associative

CA St Savin/ St Germain Football

Challenge « Fair Play » – Saison 2022/2023

Le vendredi 10 mars dernier, le District de la Vienne récompensait l'Equipe II Séniors pour sa première place au classement intermédiaire du challenge FAIR PLAY – Saison 2022 / 2023 à égalité avec l'équipe de Montmorillon III et de Saint-Benoît II.

Cette première place était obtenue sur un total de 36 équipes.

Un grand bravo à cette équipe, composée majoritairement de très jeunes licenciés.



Banquet de la Sainte-Barbe

Le 28 Janvier 2023, le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Savin a célébré la Sainte-Barbe, sainte patronne des sapeurs-pompiers, leur protectrice.



La soirée a débuté par un dépôt de gerbe au pied de la caserne pour rendre hommage à Damien Perrin, jeune pompier de 23 ans décédé en 2011. Puis, elle s'est poursuivie à la salle des fêtes de Saint-Germain où l'Adjudant Fayolle, chef de centre du CIS de Saint-Savin, a prononcé une allocution devant un parterre d'invités parmi lesquels figuraient le Colonel hors classe Landrieu, Directeur départemental des services

d'incendie et de secours, le Lieutenant Juttand, Président de l'Union départementale des sapeurs pompiers, le Lieutenant Anglada, Commandant de la Compagnie Est.

Au cours de son intervention, l'Adjudant Fayolle a souligné l'importance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui donnent individuellement en moyenne, 220 heures par mois pour le Centre. Il a adressé ses félicitations à l'Adjudant-chef Baudinière, nommé au 1^{er} janvier dernier, en qualité de chef de centre adjoint, et a remercié les membres de l'amicale.

La soirée s'est clôturée par un repas servi par le restaurant le Pâtisson, avec animation musicale.

Rappelons que le CIS de Saint-Savin est toujours en recherche de sapeurs-pompiers volontaires. Contact chef de centre : 06 48 86 70 24

Ultra Run France Tour - Accueil de l'athlète Guy AMALFITANO

Guy AMALFITANO (handicapé, uni-jambiste), 59 ans, s'est lancé le DEFI, qui consiste à traverser les 12 régions de l'hexagone en courant sur une jambe pendant 100 jours consécutifs, sur un parcours total de 4300 Km (43 par jour/un marathon), tout en collectant des fonds lors de ses rencontres, au profit d'associations de lutte contre le cancer.

Il est parti le 17 mars dernier de Port de Lannes dans les Landes, sa région, et son parcours l'a mené jusqu'à notre commune, le mercredi 29 mars dernier, qui constituait sa 13^e étape. Ce jour là, il avait déjà parcouru 555km et il lui en restait 3.703km. La municipalité l'a accueilli à son arrivée sur la Place de la Libération, en présence d'une vingtaine de personnes, et a mis à sa disposition les douches du Dojo.



Cet athlète a participé aux JO d'Innsbruck en 1984, Calgary en 1988 et Albertville en 1992, et est inscrit au "Guinness book des records" pour plusieurs épreuves d'endurance (2011 : tour de France en parcourant 39 départements en 129 jours, 4000 Km / 2013 : 52 départements, 6000 Km / 2016 : Verticale de la Tour Eiffel, 1665 marches / 2017 : Traversée du Canada, 7128 Km en 173 jours).

Pour suivre Guy Amalfitano : Facebook : Ultra Run France Tour 20.3

Etat-Civil

Nous avons enregistré pour l'année 2022 :

- 4 naissances ;
- 1 mariage ;
- 16 décès.

Urbanisme

Nous avons enregistré pour l'année 2022 :

- 39 demandes de certificats d'urbanisme ;
- 1 demande de permis de construire ;
- 24 déclarations préalables de travaux.

CAMBRIOLAGES - OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes, protégez votre domicile (voir toutes les consignes données en un dépliant établi par la Gendarmerie en mairie).

Comme en cas d'absence durable, des précautions sont recommandées pour votre domicile.

Dans le cadre des opérations «Tranquillité Vacances» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage

Brigades de : ■ **Saint-Savin : 05 49 48 44 24** ■ **Montmorillon : 05 49 91 10 44**

En ligne : service.public.fr/démarches et outils/
s'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV)

Vous êtes victime d'une cambriolage :
Composez le 17 ou le 112.
Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vol téléphones portables :
SFR : 10 23 **Orange** : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

GEMAPI, c'est quoi ?

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI), est devenue obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. C'est le cas de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) pour ce qui concerne notre territoire. L'objectif est d'améliorer la gestion globale des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques et de mieux protéger les populations contre les risques liés aux inondations.

La compétence GEMAPI permet aux collectivités d'assurer plusieurs actions comme entretenir les berges, enlever les embâcles, effectuer les travaux de restauration des cours d'eau et du champ d'expansion des crues pour prévenir les débordements, assurer la protection des sites et l'entretien des zones humides pour améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité, mais aussi réparer ou construire les ouvrages de protection des digues, des barrages ou des bassins de rétention. Ces actions sont réalisées sous couvert d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général qui permet à la collectivité de se substituer aux propriétaires. Important : La compétence GEMAPI n'enlève cependant pas l'obligation aux propriétaires riverains de l'entretien des cours d'eau non domaniaux (Art L215-14 et R215-2

du code de l'Environnement) et du respect des règles autour des milieux aquatiques (Art L214-1 à 5 du code de l'Environnement).

Pour appliquer la GEMAPI, la CCVG a choisi de transférer partiellement la compétence à 3 syndicats de rivières et de conserver le reste de la gestion en propre. C'est ainsi que le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) gère les milieux aquatiques (GEMA) sur la Gartempe (communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Pindray, Jouhet, Antigny, Saint-Savin, Saint-Germain, Nalliers, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière) et le ruisseau de la Carte (commune de Saint-Pierre-de-Maillé) ; les autres affluents de la Gartempe sont gérés par la Communauté de Communes qui intervient avec sa régie d'agents en insertion professionnelle et avec des entreprises en complémentarité. La collectivité est représentée dans chaque syndicat par des élus siégeant aux comités syndicaux.

Afin de financer cette compétence, la taxe GEMAPI a été instaurée à compter du 1er janvier 2019. Elle est perçue à travers la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que la contribution foncière des entreprises. Son montant représente en moyenne 7 € par foyer fiscal.

Inscriptions Registre Personnes Âgées

Un registre pour les personnes âgées/et ou handicapées, personnes sensibles ou vulnérables est ouvert en mairie.

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat ou en appelant au 05 49 48 00 46.

N'hésitez pas à vous faire connaître !

Portage de repas à domicile

Contact le matin de préférence :

Mairie 05.49.48.00.46

Cantine 06.79.38.85.61.

Atelier de tapissier

Ouverture en juin prochain d'un atelier de tapissier au 29 rue Saint Louis à Saint-Savin.

Fabienne Ratouit sera heureuse de vous s'y accueillir.

Dons récoltés pour

OCTOBRE ROSE

934,36 € intégralement remis au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer

■ Bien choisir le moment de tondre ou de bricoler

Les beaux jours arrivent, les activités de jardinage et/ou de bricolage recommencent. Afin de vivre en bon voisinage, nous vous rappelons que l'utilisation d'appareils ou d'outils de bricolage et jardinage susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée. Ainsi leur utilisation est autorisée :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

■ Le Paillage

Le paillage est l'intervention de mise en place du paillis.

Préférez le paillis organique biodégradable au lieu d'un paillis par pose d'un film ou bâche plastique.

Le paillis organique est une couche de matériaux naturels protecteurs posés sur le sol dans le but d'aider l'installation des végétaux.

Plusieurs types de matériaux existent pour le paillis organique, mais celui le plus utilisé est le paillis par copeaux de bois qui est sans impact sur l'environnement, étant biodégradable par décomposition totale sans résidus pol-

luants. Ce type de paillis privilégie les filières courtes issues du recyclage de déchets verts locaux, c'est le cas dans notre Commune, où nos agents utilisent du paillis provenant du broyage des bois et branches accumulés lors du taillage des arbres.

Les déchets verts peuvent être également utilisés comme paillis organique, bénéficiant aussi d'une bonne biodégradabilité.

Le paillis organique :

- Limite la concurrence des plantes adventices,
- Améliore la fertilité du sol, et la disponibilité du sol,
- Préserve la structure du sol et améliore sa stabilité,
- Limite les pertes en eaux du sol et conserve un sol frais sous le paillis,
- Régule la température du sol.

■ Dépôt sauvage de poubelles

Dans notre bulletin précédent (n° 56), nous avons insisté sur l'incivilité persistante de dépôt sauvage de poubelles (sacs noirs et sacs jaunes) dans la Grand'Rue, au niveau de la rue Léon Caillon.

Nous avons lancé un appel aux auteurs de ces dépôts afin d'engager un dialogue avec eux, et entrevoir une solution. A notre grand désarroi, toutes ces actions sont demeu-

rées vaines, puisqu'ils persistent encore et toujours dans l'incivilité en continuant à déposer leurs sacs de manière à ne pas être vus (sans doute la nuit) et veillant bien à ne glisser dans leurs ordures aucun indice permettant de les identifier. Et le pire, c'est que maintenant les 2 points de collecte (rue de la Tannerie et place de la République) sont opérationnels, l'un depuis octobre et le dernier depuis février.

Par conséquent, nous pouvons en déduire que ces personnes agissent de manière délibérée.

Devant un tel comportement affichant un réel mépris vis-à-vis des autres habitants mais aussi du point de vue de la salubrité et de l'environnement, nous allons nous organiser pour mettre fin de manière définitive à ces délits.

■ Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux est strictement interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental.)

Le brûlage peut engendrer des troubles de voisinage (odeurs, fumée), nuire à l'environnement et à la santé et être la cause d'incendie. Les déchets verts produits par les ménages doivent être déposés en déchetterie.

AGENDA MAI 2023 / OCTOBRE 2023

27, 28 et 29 mai

Week-end de la Pentecôte, Concours de **boules lyonnaises**.

Vendredi 2 juin

Animation "Les Marchés en Fête" sur le marché.

Samedi 10 juin

Club de **Foot repas de fin de saison** au stade (Entre-côte/frites) à 19h.

Dimanche 11 juin

Festival Gartempe en Cœur par la Vie Chante - Parvis de l'Abbatiale.

Samedi 17 juin

Jeux Inter-villages organisés par la MJC la Vigne aux Moines - Aire de loisirs de Nalliers à 14h

29 juin au 9 juillet (finales)

Tennis Club St Savinois tournoi officiel FFT

Mercredi 12 juillet

Journée "SPORTEZ-VOUS BIEN" le matin au stade municipal dès 9h. Après-midi de 13h/30 à 17h à la piscine. Et de 17h/20h au stade et au gymnase. Initiation et découverte d'activités sportives avec les associations sportives du territoire : foot, tennis, badminton, tennis de table, marche, VTT, pêche électronique (voir programme en mairie).

Vendredi 14 juillet

Fête Nationale

- 8h Concours de pêche
- 11h Défilé des sapeurs-pompiers - 19h30 repas choucroute sous barnum
- 21h Concert gratuit avec le Groupe "Chewing Gum"
- 23h Feu d'artifice spectacle pyromélodique 40 ans UNESCO
- 23h30 Bal populaire.

17 au 21 juillet

Festival de musique classique, Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe

19 juillet au 30 août

Pétanque, concours d'été tous les mercredis sur la promenade Léon Edoux.

Vendredi 21 juillet

Marché d'été Place de la Libération à partir de 18h. En présence de divers producteurs. Possibilité de manger sur place.

11 août au lundi 14 août

Festival Gartempe Blues

Samedi 26 août

Concours de peintres dans la rue, organisé par Gartempe 206.

Dimanche 10 septembre

3^e randonnée pédestre

annuelle des Cyclos-Randonneurs du Saint-Savinois - Inscription Promenade Léon Edoux à partir de 7h30, 3 parcours.

Dimanche 10 septembre

Brocante du Centre Cantonal Culturel toute la journée - Parvis de l'Abbatiale et place de la Libération.

Samedi 23 septembre

Pétanque "Challenge Jean-Marie Rousse", Parc municipal de St Germain.

Samedi 30 septembre

Pétanque "Maître Joueur" Parc municipal de St-Germain.

Vendredi 6 octobre

Octobre Rose, stand sur le marché.

Dimanche 8 octobre

Marche pour Octobre Rose.